

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 31
 présents par procuration 1
 absents 0
 absent excusé 1

OBJET :

Création d'emplois modifiant le
 tableau des effectifs.

Le 9 juillet 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 3 juillet 2020, s'est rassemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, , Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Mainati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Poisson à M. Strehaiano

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme David

SECRETAIRE : Mme Roy

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 2 juillet 2020,

CONSIDERANT que, suite au départ en mutation d'un technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet assumant les fonctions de responsable du centre technique, il convient de créer un poste à temps complet sur chacun des grades du cadre d'emplois des techniciens afin d'élargir les possibilités de recrutement,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200709-DEL2020070902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2020

Affichage : 16/07/2020

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste de technicien à temps complet et d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Technique	Technicien à temps complet	2	3
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	2

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **15 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **16 JUIL. 2020**

Affiché et/ou notifié le : **16 JUIL. 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.